



## **CAHIER des CHARGES** relatif à l'organisation de la **FINALE DEPARTEMENTALE Festival U13 Garçons et Filles** *Samedi 04 avril 2020*

**Le club candidat s'engage à assurer les prestations suivantes :**

### **1. Infrastructures/matériel :**

**1.1. Mise à disposition de 4 terrains à 8 sur un site UNIQUE.**

Les terrains devront être de ***bonne - voire très bonne qualité***, avec le traçage réglementaire (ligne médiane, rond central, ligne hors-jeu, ligne 13m, point pénalty, coup de pied de but).

Les terrains devront être proches (***visibles du podium et couverts par la sonorisation***).

**1.2.** Chaque terrain devra être équipé des buts réglementaires (dimension **6m x 2m**) avec filets posés, piquets de corner, 2 bancs pour les 2 équipes en présence et une chaise pour le délégué.

**1.3.** Le club devra numérotter les terrains **de 1 à 4** au moyen d'une signalétique adaptée.

**1.4.** Le club devra installer un podium couvert ou grand barnum (+ 3 tables et 8 chaises), une alimentation électrique et une sono - capable de couvrir les 2 terrains - comportant 2 micro HF.

**1.5.** Mettre à la disposition du District Marne deux panneaux d'affichage de dimension minimale 2m x 1m (programme des rencontres, classement, informations).

**1.6.** Fournir 10 barrières de 2m (placées devant le podium) pour la clôture de la manifestation et 2 x 10 coupelles (2 couleurs).

**1.7.** Avoir une salle avec 6 tables et 12 bancs (pour 50 personnes)

**1.8.** Fournir au District le règlement intérieur de l'installation (au moins 30 jours avant le jour J)

### **2. Intendance/organisation :**

**2.1.** Prévoir des rafraichissements pour l'équipe d'organisation et les officiels du District Marne, soit **16 à 20 personnes maximum (arbitres compris)**.

**2.2.** Identifier une personne du club qui s'occupera de l'intendance et la relation avec le District, selon les indications données.

**2.3.** Organiser et prendre en charge les frais de restauration (déjeuner) ainsi que la réception clôturant la manifestation, avec les invités du club ou du District, et les organisateurs.

### **3. Communication :**

**3.1.** Le club devra assurer la promotion de l'évènement durant les 15 jours précédents en plaçant les affiches (fournies par le district) annonçant la manifestation dans divers endroits de la commune.

**3.2.** Contacter un journaliste de l'Union, pour effectuer un reportage le jour de cette manifestation.

**3.3.** Adresser au moins un mois avant la date de la manifestation, la liste des élus locaux et personnalités à inviter pour la clôture de la manifestation.

\* \* \* \* \*

**Le District recensera les candidatures jusqu'au 15 Janvier 2020. Dans le même temps, la Commission d'Organisation visitera éventuellement les sites des clubs candidats.**

**Les clubs candidats seront informés avant le 31 janvier 2020 de la décision du District Marne, après validation par le Bureau ou le Comité Directeur.**